

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) .....1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 73047 déposée le 23- 02- 2021 M. GANNYI-AKUE Adoté, profession : San professeur demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 70 ca, situé à Baguida connu sous le nom de Kpota, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot N° 742 A, Sud par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Ouest par le lot N° 740.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à GANNYI-AKUE Adoté et KAO Essotom et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 90964-GL déposée le 18-11-2021, M. KONDO ZARIFOU, profession : Administrateur civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 52 ca, situé à DAVIE, connu sous le nom de Dzovadzen, préfecture de Zio et borné au Nord et à l'Ouest par une rue existante de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété ADJOGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91113 déposée le 22 – 11 – 2021 M. KAMBLIDARE Konsatidja, profession : CHAUFFEUR demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 41 ca, situé à TOGBLEKOPE connu sous le nom de KOTOKOLI-ZONGO, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, à l'Est, à l'Ouest et au Sud par la propriété CHAKBERA KOFFI.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91194 déposée le 22 -11 – 2021 Mme PADAYODI Tchilalo épouse AROUNA, profession : Aménagiste demeurant à Agoè Sorad et domicilié(es) à Agoè Sorad, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Agoènyivé connu sous le nom de Atcharvé, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et Ouest par la propriété ADJESSON Wodedou.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91508 déposée le 25 -11- 2021 Mme KATAKPAHOU –TOURE Sakinatou, profession : Gestionnaire demeurant à AGBALEPEDOGAN et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à AGOE connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété HONSE ; à l'Est par la propriété AZIAKE ; à l' Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91564 déposée le 26 -11 2021 M. KAMASSA Kodjo Wolali, profession : Inspecteur du trésor à la retraite demeurant à Lomé Apédokoè Atigangomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 24 a 51 ca, situé à Assahoun Djegbakondji connu sous le nom de Agbodzonou, préfecture de(s) Avé et borné au Nord, Sud et à l'Est par la propriété DJEGBA Paul, à l'Ouest par la propriété HOUNO Efui et la propriété TOME Agbodji.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91571 déposée le 26 -11- 2021 M. OSSEYI Anani Z, profession : Employé de banque à la retraite demeurant à Lomé Totsi et domicilié(es) à Lomé Totsi, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 96 ca, situé à Aképé connu sous le nom de Assiamagbléta Akpanè, préfecture de(s) Avé et borné au Nord, Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune, à l'Ouest par la propriété AZIAMAGNO Kodjo.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à ANIFRANI Kossi Uvuata et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91574 déposée le 26 -11- 2021 M. KOLANI Nimonka, profession : Directeur de société demeurant à Lomé Agoè et domicilié(es) à Lomé Agoè, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 25 ca, situé à Togblékopé Dikamé connu sous le nom de Sivedomé, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 30 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la réquisition 65271, à l'Ouest par la RESERVE DES FAT.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91711 déposée le 29 -11- 2021 Mme ZEWU Yawa, profession : sans profession demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Choisissez un élément, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 71 a 69 ca, situé à Dzolo Todome connu sous le nom de Adouane, préfecture de(s) Avé et borné au Nord par la propriété AZIALOHO, au Sud par la collectivité AGBANA, à l'Est par une rue de 14 mètres et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91744 déposée le 30 -11- 2021 M. ASSAGBA YAWO AMETEFÉ, profession : Comptable gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Adidogomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 00 ca, situé à Aflao connu sous le nom de Akato-Vièpé, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété MASSEME Dandemon, à l'Est par la propriété MASSEME Dondemon et une rue de 14 mètres et à l'Ouest par une rue 14 mètres.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 91807 déposée le 30 -11- 2021 M. FANHO KODZO AGBELEMKO, profession : Directeur de société demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 60 ca, situé à SANGUERA connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord Est et au Sud par la Collectivité AGBODOGLO ; au Nord Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93034 déposée le 16 -12- 2021 M. TREVE Koffi Sena, profession : TOPOGRAPHE demeurant à NOEPE et domicilié(es) à NOEPE, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 31 ca, situé à NOEPE connu sous le nom de ADIDOME ,préfecture de(s) Avé et borné au Nord par la propriété THISSI Assou, au Sud par la propriété AGBOVI, à l'Est par la propriété AHADJI S.E. et à l'Ouest par une rue en projet de de 16 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93051 déposée le 16 -12- 2021 Mme TOBI LAKOELE, profession : COUTURIERE demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 76 ca, situé à MISSION-TOVE ADIDOME connu sous le nom de ATITOE ,préfecture de(s) Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AGBATI WOAMENO, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par la propriété BLEXE.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93185 déposée le 17 -12- 2021 M. GNAKADJA Koffi Addoh, profession : Retraité demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 97 ca, situé à Dalavé connu sous le nom de Atchanvédo ,préfecture de(s) Zio et borné au Nord par la propriété DZOKPE Kossi, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et Ouest par la propriété DOE Kossi Alexe.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93186 déposée le 17 -12- 2021 M. DA SILVEIRA Akouété Jessy Cedric, profession : Etudiant demeurant à France et domicilié(es) à France, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 76 ca, situé à Badja connu sous le nom de Bagbégan ,préfecture de(s) Avé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 16 et 12 m, au Sud par la Route BAGBE-BAGBEGAN, à l'Est par la Collectivité ADZAGO.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93194 déposée le 17 -12- 2021 Mme FIATY-AMENOUVOR Enyo Améyo Epouse PINDRA, profession : Commerçante demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Aflao Apédokoè, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord, et Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et Ouest par la Collectivité ATSIGAN.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93207 déposée le 17 -12- 2021 M. LAMBONI Mintio, profession : Pasteur demeurant à Assaoun et domicilié(es) à Assaoun, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE connu sous le nom de Ségnawou ,préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété Mlle LAMBONY Fatouma, à l'Est et au Sud par la collectivité BOSSOU, à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93283 déposée le 20 -12- 2021 M. SITOU ABDOUL-DJABAROU, profession : Electro-Technicien demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 17 ca, situé à TSEVIE connu sous le nom de BLEVE ,préfecture de(s) Zio et borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la propriété DOKE Kodjo, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93367 déposée le 21 -12- 2021 M. EDOU Kossi, profession : Maçon carreleur demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à Noépé connu sous le nom de Akepe, préfecture de(s) Lacs et borné au Nord par une rue 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKE DOGBETO.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93396 déposée le 21 -12- 2021 Mme DE POUKN LARE Larba épouse DOUMONGUE, profession : Revendeuse demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Lycée, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 50 ca, situé à Agoènyivé connu sous le nom de Téléssou, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEDOR Sanvi, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93458 déposée le 21 -12- 2021 Mme AGBANGBA T. Sekou Anousra, profession : Inspecteur des douanes demeurant à Lomé et domicilié(es) à Djidjolé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 55 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Logoté Adélankomé ,préfecture de(s) Golfe et borné au Nord, Sud et à l'Est par la propriété ATIKON Souwadan, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93477 déposée le 22 -12- 2021 M. AZIAMOE Komla Rufin, profession : Moniteur d'auto-école demeurant à Lomé et domicilié(es) à Kodjoviakopé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Noépé connu sous le nom de Mégnawoe ,préfecture de(s) Avé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KAMASSA, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16 et 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93484 déposée le 22 -12- 2021 M. EZIAN Dégbevi, profession : Tapissier demeurant à Lomé et domicilié(es) à Avédji, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61 ca, situé à Sanguéra Dékpo connu sous le nom de Wougomé ,préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 et 10 m, au Sud et à l'Est par la propriété KPOTIMA.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 93485 déposée le 22 -12- 2021 M. AMADOU Ali Babanguida, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié(es) à Klikamé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19 a 62 ca, situé à Abobo connu sous le nom de Abolavé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord, Sud et à l'Est par la propriété SEWOVON Akossiwa et AKOLI Agbéko et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 104695 déposée le 23-08-2022, Mme YEYE Afivi Mawule, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à DANMITONDE Eytayo Henrique Davy et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108918 déposée le 20-12-2022, M. LOGOSSOU Kokou Djidjoe, profession : Agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à ATIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca, situé à Agbodrafo, connu sous le nom de Kplaka Kondji, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PLACCA, à l'Est par une rue de 16 m, au Sud par la collectivité AGBEBLOGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108459 déposée le 07-12-2022, Mme GBEDENU Adzovi Aféfa, profession : Gestionnaire, demeurant à Lomé et domiciliée à Sanguéra, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ZANKOU Akakpo.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à GBEDENU Adzovi Aféfa et HANVI Foli Gafriga et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 100424-GL déposée le 06-04-2022, M. OHIN Léopold Kodjovi Bernard, profession : Plombier chauffagiste, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE FIDOKPUI, connu sous le nom de TSIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AGBEZO KOFFI EZIN RODRIGUE, au Sud par la propriété GOUGOU KOKOU, à l'Est par une rue de 14 m et la propriété AGBAGNON BROUSSOU et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 100498-GL déposée le 07-04-2022, M. KONLAMBIGUE Koinangue, profession : Officier de police adjoint, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 40 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUDI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 108898-GL déposée le 19-12-2022, Mme TOMEKPE Mawuwoe Amivi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 50 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DEKAKPUI NOUSSOUKPUI et DEKAKPUI KOFI CLEMENCE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109360-GL déposée le 03-01-2023, M. ANI K. Ezzo-Solime, profession : Technicien, demeurant à ATAKPAME et domicilié à SADA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AZIAGUE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109361-GL déposée le 03-01-2023, M. ANI K. ESO-SOLIME, profession : Technicien, demeurant à ATAKPAME et domicilié à SADA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MONDJRO ATSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109362-GL déposée le 03-01-2023, Mme BOLOUVI AYAOKI épouse AGBENEY, profession : Secrétaire, demeurant à Lomé et domiciliée à GBLINKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AFIADENYIGBAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KPELI et au Sud par la voie de contournement Lomé NOEPE de 50 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109363-GL déposée le 03-01-2023, Mme ABBEY YOËKO VÉRONIQUE épouse SANTAS-KANGNI, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 95 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SEGBE KPODJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété KONDO AGBENYEGAN, au Sud par la collectivité KONDO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109364-GL déposée le 03-01-2023, Mme AMEGADZIE ESSIANOYI M, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domiciliée à DJIDJOLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 74 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité TOUBLOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109365-GL déposée le 03-01-2023, M. AGBOGBODO KOKOVI, profession : revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à GBLINKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 62 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud et à l'Est par la collectivité TOUBLOU et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109366-GL déposée le 03-12-2022, M. FOFANA MAMADOU, profession : Technicien, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 33 ca, situé à AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de TOTSIVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue dénommée de 10 m, au Sud par le lot n° 79 B, à l'Est par le lot n° 80 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109367-GL déposée le 03-01-2023, Mme KPANOU Ablavi Mawoulé épouse SODEHOUDJI, profession : Ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ANAKA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109368-GL déposée le 03-01-2023, M. KPONOMAIZOUN Madjri, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à TOKOIN LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 20 a 54 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANGNRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité AGBODJICHI AZIATODJI, à l'Est par la collectivité AMOUZOU AZOUGO et à l'Ouest par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109369-GL déposée le 03-01-2023, M. NOUDJO Koffivi, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 25 ca, situé à BE, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 516, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 517 A et à l'Ouest par le lot n° 514.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109370-GL déposée le 03-01-2023, M. SOGBO Kossi Afadolo L, profession : Agent commercial, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 29 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109371-GL déposée le 03-01-2023, M. SOGBO Komi Nulanyo, profession : Electronicien, demeurant à AGOE et domicilié à ZOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 92 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par l'axe de la voie express de 50m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SOKPA et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109372-GL déposée le 03-01-2022, M. AKPOVI Kokou, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par le lot n° 1, à l'Est par le lot n° 4 et à l'Ouest par la route LANKOUVI APEDOKOE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109373-GL déposée le 03-01-2022, M. GOUNI Moutawakilou, profession : Agent de banque, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LANYO, au Sud et à l'Est par la route LEGBASSITO AGOSSITO de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109374-GL déposée le 03-01-2023, Mme GOUNI Badadoua, profession : Secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 65 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de LEGBASSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LANYO et au Sud par la route LEGBASSITO AGOSSITO de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109375-GL déposée le 03-01-2023, M. ASSIGNON Kossivi Dodji, profession : Consultant, demeurant à Lomé et domicilié à RES DE CAISSE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 24 m, au Sud par la propriété TOGBUI Dogbe ADEWUTO ALLEY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109376-GL déposée le 03-01-2023, Mme DEDINGAR Roymadje Sabine, profession : Etudiante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 33 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 58, au Sud et à l'Est par le lot n° 60 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109377-GL déposée le 03-01-2023, M. KENKOU Kodjo Kassafuaye, profession : Ingénieur mécanicien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 88 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété HADETA et à l'Est par une rue de 16 m et la propriété HADETA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109378-GL déposée le 03-01-2023, Mme KUDJOH Ayoko Mawulé, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à AGOE NYIVE SOGBOSSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NYAMETSO et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109379-GL déposée le 03-01-2023, Mme WOMITSO Afi Akofa, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 104, au Sud par le lot n° 105 B, à l'Est par le lot n° 106 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109380-GL déposée le 03-01-2023, Mme ATSABA Ayaovi, profession : Sans emploi, demeurant à Lomé et domiciliée à GBADAGO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 56 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KETE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109381-GL déposée le 03-01-2022, M. ODJO Adekunlé Nestor, profession : Commerçant, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 55 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par la propriété AMOU KOKOU TOUKON, à l'Est par la propriété GBEASSOR et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109382-GL déposée le 03-01-2023, Mme ALOGNON-ANANI Ayélé Aku, profession : Comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à TELESSOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 97 ca, situé à AKATO AVOEME, connu sous le nom de DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109383-GL déposée le 03-01-2023, M. SOLO Padawassou, profession : Sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 34 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété NUMENYO, à l'Est par la collectivité DOGLI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109384-GL déposée le 03-01-2023, M. GUEZO Comlan Michel, profession : Tailleur, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé AFLAO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DAYALOR, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109385-GL déposée le 03-01-2023, M. SANDA Komla, profession : Enseignant chercheur, demeurant à KARA et domicilié à LAMA-FEING, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 79 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1158 bis, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 1152 B et un lot non numéroté et à l'Ouest par le lot n° 1151.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109386-GL déposée le 03-01-2023, M. DOVI Efoe David, profession : Mécanicien auto, demeurant à Lomé et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 73 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADJIGO KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par des lots non numérotés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109387-GL déposée le 03-01-2023, M. TOULASSI Kossi, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 00 ca, situé à Lomé ADAKPAME, connu sous le nom de DABADA KONDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 865B et à l'Ouest par le lot n° 864.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109388-GL déposée le 04-01-2023, M. BODJONA Piyabalo, profession : Magistrat, demeurant à AGOE et domicilié à ADETIKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 76 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YISSOU AKAKOU KINIGLO et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109389-GL déposée le 04-01-2023, M. DATTI Ayité Desiré, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 71 ca, situé à Lomé ATTIEGOU, connu sous le nom de RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par le lot n° 1094, à l'Est par le lot n° 1093 bis et à l'Ouest par le lot n° 1092.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109390-GL déposée le 04-01-2023, M. et Mme SOSSOU Komlan et SIATE-DOHON Ayaba épouse SOSSOU, profession : Menuisier et revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliés à BE-KODJINDJI, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 00 ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété ELO GOVINA, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109391-GL déposée le 04-01-2023, M. KPOTONEKOU Yawo, profession : Enseignant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 19 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété BEDZO, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété GAYISSAN KODJO et à l'Ouest par la propriété VODOUNOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109392-GL déposée le 04-01-2023, Mme OLYMPIO Essivi épouse D'ALMEIDA, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à N'KAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété BADAGBON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109393-GL déposée le 04-01-2023, Mme SALAKO Thémésio Ayaba Dakuanu, profession : Sage-femme, demeurant à Lomé et domiciliée à GBOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété BADAGBON et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109394-GL déposée le 04-01-2023, M. ANANI Patrice, profession : Revendeur, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZEVI K.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109395-GL déposée le 04-01-2023, Mme KPATCHA T. Banebeda épouse SAMAH, profession : Commissaire de police, demeurant à AGOE et domiciliée à KOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO et au Sud par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109396-GL déposée le 04-01-2023, M. KPESSE Kodjovi, profession : Déclarant en douanes, demeurant à KPOGAN et domicilié à AZITIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO KPOGAN, connu sous le nom de AZITIGOME YOVOKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 49 B, au Sud par le lot n° 48, à l'Est par une rue de 24m et à l'Ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109397-GL déposée le 04-01-2023, M. ADANTOR Ayawo, profession : Ingénieur Télécom, demeurant à Lomé et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO KPOGAN, connu sous le nom de AZITIGOME YOVOKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 50, au Sud par le lot n° 49 A, à l'Est par une rue non dénommée de 24 m et à l'Ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109398-GL déposée le 04-01-2023, M. BOMBOMA Pakidam, profession : Cadre de banque, demeurant à Lomé et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à GBODJOME, connu sous le nom de TANME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la réquisition 61203, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 16m chacune et à l'Est par la propriété NEGLOKPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109399-GL déposée le 04-01-2023, M. APETOVI Dosseh, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 05 ca, situé à Lomé AFLAO SOVIEPE, connu sous le nom de SOVIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété APEMEWOE ANANI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109400-GL déposée le 04-01-2023, Mme KPATCHA T. Banebeda épouse SAMAH, profession : Commissaire de police, demeurant à AGOE et domiciliée à KOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 16 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ANTHONY KOMI SETH et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109401-GL déposée le 04-01-2023, Mme KPATCHA T. Banebeda épouse SAMAH, profession : Commissaire de police, demeurant à AGOE et domiciliée à KOVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109402-GL déposée le 04-01-2023, M. ATSOME Kossi Hova, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 38 ca, situé à Lomé BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le morcellement 2902/97, à l'Est par le lot n° 52 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109403-GL déposée le 04-01-2023, M. PINDRA Saad Ayinde, profession : Opérateur économique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 03 a 47 ca, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par une rue de 16 m, au Sud par les lots n° 1040 et 1039, et à l'Est par le lot n° 1038 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109404-GL déposée le 04-01-2023, M. KUDAWOO-AKUETHEY Ablamassan Selom, profession : Sans emploi, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 81 ca, situé à Lomé AFLAO TOTSIGAN, connu sous le nom de TOTSIGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1700 B, au Sud par le lot n° 1699, à l'Est par le lot n° 1690 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109405-GL déposée le 04-01-2023, M. TINE Kodjo, profession : Revendeur, demeurant à ATAKPAME et domicilié à ATAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BELLO KARIM.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109406-GL déposée le 04-01-2023, M. AMADOU Awal, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 57ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 630, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par une ligne de la moyenne tension et à l'Ouest par le lot n° 627.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109407-GL déposée le 04-01-2023, M. AWOUSSI Kossi, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à KAGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 2140 B, au Sud par une rue de 28 m et à l'Ouest par le lot n° 2139.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109408-GL déposée le 04-01-2023, Mme AWOUNGNON Afiwa Annie, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 08 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de BE-KPOTA, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 312, au Sud par la rue de la liberté de 14 m, à l'Est par le lot n° 307 et à l'Ouest par le lot n° 310.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109409-GL déposée le 04-01-2023, M. SALAMI Yinoussa, profession : Menuisier charpentier, demeurant à AGOE et domicilié à AHOMBO-COPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 56 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 191, à l'Est par le lot n° 193 et à l'Ouest par le lot n° 189.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109410-GL déposée le 04-01-2023, M. HOUNGUES Koffi, profession : Agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE AGOTIME, connu sous le nom de ADODO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété N'MEVON et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109411-GL déposée le 04-01-2023, M. MEMOKOH Nazif, profession : Etudiant, demeurant à Lomé et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 19 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJODA KODJO HOTODOUDJI et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109412-GL déposée le 04-01-2023, M. PIGNAMA Lebikassa, profession : Agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à N'KAFU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ADETIKOPE AGOTIME, connu sous le nom de ADODO KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété N'MEVON CRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109413-GL déposée le 04-01-2023, M. OJO Mouftaou Ilori, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 31 ca, situé à SOGBOSSITO, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par une rue non dénommée de 10 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m et à l'Est par la propriété AGUIAR KOKOU ISAAC.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109414-GL déposée le 04-01-2023, Mme AHITE Kokoe Marguerite, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à BE APEYEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 11 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par la collectivité LAWSON PLACCA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109415-GL déposée le 04-01-2023, Mme AHITE Kokoe Marguerite, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à BE APEYEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à ANEHO AGBODRAFO ALOGAVI-KOPE, connu sous le nom de DANHOE, préfecture des Lacs et borné au Nord par l'axe de la nouvelle route Lomé Aného, au Sud et à l'Est par la collectivité LAWSON-PLACCA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109416-GL déposée le 04-01-2023, Mme AHITE Kokoe Marguerite, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à BE APEYEME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 40 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud par une rue non dénommée de 16 m et à l'Est par la collectivité LAWSON-PLACCA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109417-GL déposée le 04-01-2023, M. EHON Kossikouma A, profession : Retraité, demeurant à TABLIGBO et domicilié à TABLIGBO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca, situé à BE, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 336 B et à l'Ouest par le lot n° 335 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109418-GL déposée le 04-01-2023, Mme DE SOUZA Akouele Brigitte épouse LAWSON, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à AWATAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 31 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAMADJI N'TSOUGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109419-GL déposée le 04-01-2023, Mme KUEVI Ayélé, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à GBLENKOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1225, au Sud par le lot n° 1223, à l'Est par le lot n° 1218 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109420-GL déposée le 04-01-2023, M. GANIYOU Said, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à AWATAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 86 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ATTILA et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109421-GL déposée le 04-01-2023, M. SOUKOU Sabirou, profession : Technicien supérieur de labo, demeurant à AGOE et domicilié à ADJOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGNIGBAWOU AGBIOKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109422-GL déposée le 04-01-2023, M. GLAKPE Yawo, profession : Comptable, demeurant à ATAKPAME et domicilié à SADA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 66ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de AVEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KONDO, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109423-GL déposée le 04-01-2023, M. MABLE Kwami Soké H, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à BE-CENTRE, connu sous le nom de KEGUE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 415, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par les lots n° 408 et 409 et à l'Ouest par le lot n° 406.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109424-GL déposée le 04-01-2023, Mme MENSAH Sophie Hanou épouse DE SOUZA, profession : Employée de banque, demeurant à FRANCE et domiciliée à FRANCE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 93 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SORAD, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par le lot n° 97 bis, à l'Est par les lots n° 99 bis et 98 bis, et à l'Ouest par le lot n° 96 bis A-94 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109425-GL déposée le 04-01-2023, M. AGBOVI Kokou Dodji, profession : Informaticien, demeurant à AGOE et domicilié à KOHE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 532-531 A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 530 et à l'Ouest par le lot n° 534.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109426-GL déposée le 04-01-2023, M. AGBOZO Komla Agbeko, profession : Chauffeur, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEDIDO ANANI et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109427-GL déposée le 04-01-2023, M. KPOZUXE Koku, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 16, au Sud par une rue non dénommée de 24 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109428-GL déposée le 04-01-2023, M. VOUYE Komi, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 37 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété ASSIMADJI, au Sud par la voie de contournement de 70 m et à l'Ouest par la propriété VIEFE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109429-GL déposée le 04-01-2023, M. SETODJI Kodjo, profession : Soudeur, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 53 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-DEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109430-GL déposée le 04-01-2023, Mme ANANI Adakou Kossiwa, profession : Infirmière, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 90 ca, situé à AFLAO AKATO DEME, connu sous le nom de KOUNIKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DOGBO et à l'Est par la propriété KOUNI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109431-GL déposée le 04-01-2023, Mme ADJAVON Ayélé Charlotte, profession : Elève, demeurant à Lomé et domiciliée à SEGBE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 21 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SEYEME DOVI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109432-GL déposée le 04-01-2023, M. GBETOUDOR Kossi Mensah, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 71 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KONHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBLEKPE AYA OVI, au Sud par une rue existante de 14 m et à l'Est par une rue existante de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109433-GL déposée le 04-01-2023, M. et Mme DJOBO Bassirou et BOUBOUYABOU Ablanvi Enyonam, profession : Informaticien et auditrice interne, demeurant à Lomé et domiciliés à HOUNTIGOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 09 ca, situé à BE HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 752 bis, au Sud par une rue de 10 m, à l'Est par un passage de 06 m et à l'Ouest par le lot n° 751 bis A.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109434-GL déposée le 04-01-2023, M. TCHAMIE Kadanga Kpatcha, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à LOME ATTIEGOU, connu sous le nom de ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 534, au Sud par le lot n° 536 A, à l'Est par le lot n° 537 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109435-GL déposée le 04-01-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 74 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route nationale n° 5 LOME KPALIME de 70 m, au Sud par la propriété ATIGAAYAO, à l'Est par la propriété HOUSSOU AYAO YVES et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109436-GL déposée le 04-01-2023, M. AMINDJI Evédjinon, profession : Chef de village, demeurant à KPSSI et domicilié à KPSSI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 64 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPSSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété AMINDJI AYAWA, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par la propriété AMINDJI BODINA et à l'Ouest par la propriété KOUDAWO KOMLAN N'KOALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109437-GL déposée le 04-01-2023, M. ESSE Nosselaké, profession : Electricien d'équipement, demeurant à Lomé et domicilié à BE GAKPOTO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADZEME, préfecture d'Agòè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TANDOUNA BENSAGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109438-GL déposée le 05-01-2023, M. BONNAH Essotina, profession : Pharmacien, demeurant à Lomé et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété DOH, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109439-GL déposée le 05-01-2023, M. DONTI Sibite Galtoibe Yenoutot Emmanuel, profession : Electricien, demeurant à Lomé et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN et à l'Est par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109440-GL déposée le 05-01-2023, M. DJOBOKOU Desiré, profession : Pasteur, demeurant à Lomé et domicilié à AKODESSEWA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété PRINCE AGBODJAN ADJETE HARRY BINTA et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109441-GL déposée le 05-01-2023, M. DJOBOKOU Komlan Kolega, profession : Employé de bureau, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de DANGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété EKOUE-HAGBONON MESSAN, au Sud par la propriété EZOU, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété AGBELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109442-GL déposée le 05-01-2023, M. AVOUDJIGBE Kodjo, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à TOKOIN RAMCO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 26 ca, situé à AFLAO SAGBADO SEGBE AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété des héritiers AKPELASSI, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109443-GL déposée le 05-01-2023, Mme AMEGNOKOU Amavi Elizabeth, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à GBOSSIME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de AGBELIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TENGUE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109444-GL déposée le 05-01-2023, M. AMOUZOU-ADOUN Yaovi Anani et Mme LIBIBE Dambé, profession : Ingénieur génie industriel et ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 85 ca, situé à KOVE, connu sous le nom de AGOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBO KLOUVI et au Sud par une rue de 20 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109445-GL déposée le 05-01-2023, M. AGBONGO Kodjogan Dodzi, profession : Employé de société, demeurant à Lomé et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPEVON et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109446-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur AYINDO Kondi Gbati, profession : officier de police, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODJI KOFFI ALEGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109447-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur ALOGNON Ayih Améhoénu, profession : Retraité, demeurant à ATTISSOGBE APEYEME et domicilié à ATTISSOGBE APEYEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 43 ca, situé à BE-EST, connu sous le nom de ATTIEGOU ADIDOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 308 B et à l'Est par le lot n° 309.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109448-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur AGBEZOUKE Kwami, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGOVOUDOU, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALAGLO KOSSI et à l'Est par une rue en projet de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109449-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur KANKOUA Koutoula, profession : Professeur d'enseignement technique, demeurant à SOKODE et domicilié à KOMAH, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE KLADJEME, connu sous le nom de SEGNAWOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité BOSSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109450-GL déposée le 05-01-2023, Madame NOVINYO Yawa Seyram épouse EKPON, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à ADIDOGOME AWATAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AWAYIWOU KOKOUVI AGBENOXEVI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109451-GL déposée le 05-01-2023, Madame SIMTAYA Mayoga, profession : Gendarme, demeurant à AGOE et domiciliée à LOGOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 54 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de VOUDIKE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOLA et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109452-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur SEWONOU Yao Nicolas, profession : Menuisier, demeurant à MISSION TOVE et domicilié à KPALA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 27 ca, situé à SANGUERA ZOPOMAHE, connu sous le nom de TOGNEVIADJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété GAVON, au Sud par la route SANGUERA AGOENYIVE de 30m et à l'Est par un passage de 04 m. Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109453-GL déposée le 05-01-2023, Madame WOURO-DJOBBO Arezima Belao épouse TCHADOUWA, profession : Secrétaire d'administration, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les propriétés GNAMAKOU et AGBEBAVI, au Sud par la propriété AGBEBAVI, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la propriété GNAMAKOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109454-GL déposée le 05-01-2023, Madame WOURO-DJOBBO Arezima Belao épouse TCHADOUWA, profession : Secrétaire d'administration, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 00 ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de TROKPOSSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 497 A, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par le lot n° 500.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109455-GL déposée le 05-01-2023, Madame WOURO-DJOBBO Arezima Belao épouse TCHADOUWA, profession : Secrétaire d'administration, demeurant à AGOE et domiciliée à ASSIGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109456-GL déposée le 05-01-2023, Madame KOUDORO Ablawa Layitan, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à TOGO 2000, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 41 ca, situé à BE, connu sous le nom de ATTIEGOU RIVES DU ZIO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 581 bis, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 572 bis et 586 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109457-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur GNATCHO Komla Mawuena, profession : Député, demeurant à Lomé et domicilié à AFLAO SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 85 ca, situé à LOME AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1, au Sud par une réserve administrative spéciale, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1128.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109458-GL déposée le 05-01-2023, Madame AKPOVI Ayawovi, profession : Ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à VAKPOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 61 ca 88, situé à LOME ZONE CENTRALE NORD, connu sous le nom de ZONE CENTRALE NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 324, au Sud par une rue en projet de 14m, à l'Est par le lot n° 327 et à l'Ouest par le lot n° 323.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109459-GL déposée le 05-01-2023, Madame POUYO Poulani épouse PADARO, profession : Secrétaire de direction, demeurant à AGOE et domiciliée à TOGGLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca, situé à LEGBASSITO MADJIKPETO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété ATTILA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109460-GL déposée le 05-01-2023, Madame KWASSI Senamin K, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWUTOTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DOGBLA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109461-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur MAATHEY Yaovi Etèvi Yves, profession : Entrepreneur, demeurant à FRANCE et domicilié à PARIS, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA DANGBESSITO, connu sous le nom de ZOGBETONOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité FOSSOU AWOUDJA et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109462-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur DATHE Kpadenou Kouami, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 05 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VEDOME-GOROGA et au Sud par la voie ferrée de LOME KPALIME.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109463-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur AGOKPA NUAKE Komi Vinyo, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à WONYOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de APEDOKOE ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1687, au Sud par le lot n° 1691, à l'Est par le lot n° 1689 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109464-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur DAOUDA Abdala, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 50 ca, situé à AFLAO GAKLI GBLINKOME, connu sous le nom de ABLOGOME ,préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 779A, au Sud par le lot n° 780 B, à l'Est par les lots n° 786 et 787 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109466-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur MADJOULBA Batossie Calixte, profession : Ambassadeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à SAGBADO SEGBE, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété EKPEH OLIVIA et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109467-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur MINDAMOU Tchilabalo, profession : Déclarant en douanes, demeurant à Lomé et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à ADETIKOPE ANFOIN, connu sous le nom de WOUGAN ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADABADJI et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109468-GL déposée le 05-01-2023, Monsieur BITHO Tchilabalo, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 51 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJANYO AMEVI et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109469-GL déposée le 05-01-2023, M. GERALDO Kokou Lébéné, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de VAKPOSSITO ,préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud le lot n° 1105, à l'Est par le lot n° 1102 et à l'Ouest par le lot n° 1107.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109470-GL déposée le 05-01-2022, Monsieur DOTSE Kwame Mukayi V, profession : Employé de banque, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à SANGUERA FOZOE, connu sous le nom de ANYIGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOTSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109471-GL déposée le 05-01-2023, M. TCHAZAWA Gnogbo Bading, profession : Chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AKPOTI, au Sud et à l'Est par la propriété HEDEDJI WEGBE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109472-GL déposée le 05-01-2023, M. SALIFOU Zoulhifilou, profession : Technicien bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à CACAVELI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 04 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DOVI K. PAUL et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109473-GL déposée le 06-01-2023, M. SOLIBE Banipo Michel, profession : Prêtre, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EDOH MESSAN KUNUMAKU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109474-GL déposée le 06-01-2023, M. GAFOU Gado, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à TONOUKOUTI, connu sous le nom de TCHAGBAGUAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TOUDJI-BANDJE K. et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109475-GL déposée le 06-01-2023, Mme HOMAWOO Lucia J. Améyo, profession : Retraîtée, demeurant à Lomé et domiciliée à HEDZRANAWOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SANGUERA AFIDENYIGBAN, connu sous le nom de AGOUZE KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOUZE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109476-GL déposée le 06-01-2023, Monsieur BARARMNA-NOSSA Datchah, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de SEWOVE-AWA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue nommée de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété ZONTO et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109477-GL déposée le 06-01-2023, M. BORMA Nebabeo, profession : Retraité, demeurant à Lomé et domicilié à TOKOIN LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AWANKPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété NANFAME NANA, au Sud et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune et à l'Est par la collectivité KPETONUKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109478-GL déposée le 06-01-2023, M. AKUE Dovi Kpakpo, profession : Electricien industriel, demeurant à Lomé et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LOME AFLAO SEGBE KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAVI KOMLAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109479-GL déposée le 06-01-2023, Mme KORO Hodalo, profession : typographe, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 45ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de CACAVELI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par le lot n° 346 B, au Sud par une rue de 16 m, et à l'Est par le lot n° 347.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109480-GL déposée le 06-01-2023, M. DJIWONOU Mensah, profession : Menuisier, demeurant à DAVIEMODJI et domicilié à DAVIEMODJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 09 ca, situé à BE-CENTRE KEGUE, connu sous le nom de SOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KOUDEHO MISSISSO, au Sud et à l'Est par des rues en projet de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109481-GL déposée le 06-01-2023, M. AYIVI Kossi Mawuena, profession : Journaliste, demeurant à Lomé et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la collectivité ATTIGAN, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109482-GL déposée le 06-01-2023, Mme ABOU Mawekouta épouse AISSAH, profession : Juriste, demeurant à AGOE et domiciliée à CACAVELI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 20 m, à l'Est par la propriété AZIADIPE KOMLAN et à l'Ouest par une rue existante de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109483-GL déposée le 06-01-2023, M. GAMADO Komlan Dodzi, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 05 ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de SAGBAGNAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ELO KOSSIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109484-GL déposée le 06-01-2023, M. PLASSI Kossi, profession : Ingénieur agronome, demeurant à Lomé et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 24 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AGBEKO KUMAH, AGBEKO ABLA, AGBEKO AFI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109485-GL déposée le 06-01-2023, M. AMOUZOU Kodjogan Mawouli, profession : Comptable, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SANOU AGBO et au Sud par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109486-GL déposée le 06-01-2023, M. SOGBADJI Amevi Koami, profession : Artiste plasticien, demeurant à Lomé et domicilié à HOUNTIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 49 a 04 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 20 m, à l'Est par la propriété DOPEGNO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109487-GL déposée le 06-01-2023, Mme KAMASSAN Ayawa, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à TOGBLE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOKPOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBEVE SIAGADA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109488-GL déposée le 06-01-2023, M. ABDOUL Rahaman, profession : Revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 82 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI DELONKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOKOUVI MAGNON et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109489-GL déposée le 06-01-2023, Mme AYENOU Akossiwa, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GLEKOU et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109490-GL déposée le 06-01-2023, Mme AYENOU Akossiwa, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à SAGBADO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété KOUWOADA, au Sud par un passage de 06 m et à l'Ouest par la route nationale AKATO-VIEPE SEGBE de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109491-GL déposée le 06-01-2023, M<sup>me</sup> KOWU Kossiwa Kafui épouse LE BON, profession : Pharmacienne, demeurant à Lomé et domiciliée à RESIDENCE DU BENIN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 05 a 05 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSIKPLONOU KONDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AWOUGNO, au Sud par la collectivité KOMI, à l'Est par la collectivité ANAGBAN et à l'Ouest par la collectivité AVOTRI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109492-GL déposée le 06-01-2023, M. BOYER Raymond Guillaume, profession : Professeur de sport, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de TOGOME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO KOSSI BONIFACE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109493-GL déposée le 06-01-2023, M. BOYER Raymond Guillaume, profession : Professeur de sport, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GOUMOU-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité DO-AHO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109494-GL déposée le 06-01-2023, Mme EDOH Deyime M. Dzidula, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à ASSIVITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ANEHO KOSSI, connu sous le nom de AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AGBAVI KETOCHA MESSANH, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109495GL déposée le 06-01-2023, M. et Mme YEMEY Gaspard Aurélien et KOUEVI Tchotcho épouse YEMEY, profession : Retraité et sans emploi, demeurant à Lomé et domiciliés à AVEDJI, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 64 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AFIADENYIGBA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété AFANTSAWO, au Sud par une rue de 14 m, et à l'Ouest par la propriété KOUDJOSSAN.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109496-GL déposée le 06-01-2023, Mme GASSIKA Affi Béatrice, profession : Directrice de société, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 39 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de SEWATSRI-KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par le la rive du lac TOGO, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est par la propriété KODJO KOUNGIGAN et à l'Ouest par la propriété FOLLY ASSIONGBON.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à la SCI SYCOMORE REAL ESTATE et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109497-GL déposée le 06-01-2023, M. TOKOFAI Sané Georges, profession : Dentiste, demeurant à Lomé et domicilié à AGBALEPEDO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété GOKA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109498-GL déposée le 06-01-2023, M. LARE Tindangue, profession : Ingénieur génie civil, demeurant à DAPAONG et domicilié à WORGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété LAMBONI, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par les propriétés LAMBONI DAMENOUNGAME et LANTAM RAKIBOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109499-GL déposée le 06-01-2023, M. HANTO Quamvi, profession : Technicien audiovisuel cinéma, demeurant à Lomé et domicilié à AMADAHOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 56 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANYAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DABLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109500-GL déposée le 06-01-2023, M. DANSOU Kouessivi Pascal, profession : Directeur commercial, demeurant à Lomé et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 40 ca, situé à TOKOIN HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par les lots n° 1190 et 1191, à l'Est par le lot n° 1200 et à l'Ouest par le lot n° 1197.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109501-GL déposée le 06-01-2023, M. JALLOW Alagie Abdoulie, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Gambienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à BE CENTRE, connu sous le nom de TOKOIN AEROPORT, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 29, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot n° 38 et à l'Ouest par le lot n° 37 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la SCI LES HUTTES DE JAMES et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109502-GL déposée le 06-01-2023, M. ADOKOUM LEM Tchanassinka, profession : Sans profession, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 23 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NYAMASSI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1188, au Sud par le lot n° 1190, à l'Est par les lots n° 1186 et 1187 et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109503-GL déposée le 06-01-2023, M. SITTI Amah Djiedjom, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 72 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de N'LESSI, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 214, au Sud par le lot n° 215 B, à l'Est par le lot n° 71 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société de construction du golfe et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109504-GL déposée le 06-01-2023, M. TAKOU-AYAOH Essozinam M, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à RESIDENCE DU BENIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 82 ca, situé à BE, connu sous le nom de LOME 2, préfecture du Golfe et borné au Nord par la rue de la CVJR de 09,99 m, au Sud par une rue non dénommée de 19,88 m, à l'Est par les lots n° 169 et 104 et à l'Ouest par les lots n° 102 et 171.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109505-GL déposée le 06-01-2023, M. SITTI Amah Djiedjom, profession : Comptable gestionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 50 a 38 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de ADJEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 413 et des lots non numérotés, au Sud par les lots n° 422 et 408, à l'Est par une rue de 21 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société de construction du golfe et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109506-GL déposée le 06-01-2023, Mme ALI Mariama, profession : Directrice de société, demeurant à Lomé et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 25 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ZONGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété WEMENE GOKPOE FOLLY et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109507-GL déposée le 06-01-2023, Mme KUZU Talè, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de WOME, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Est par la propriété GBFAFA et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109508-GL déposée le 06-01-2023, M. AHAMBA Koamivi, profession : Topographe, demeurant à Lomé et domicilié à AFLAO KLEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 65 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété KAMASSAN, au Sud par la propriété AKLI KODJO JEROME et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109509-GL déposée le 06-01-2023, Mme TCHETAO Afessim, profession : Industrialiste, demeurant à USA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ALI KOFFI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109510-GL déposée le 06-01-2023, Mme LATE Abba Delali, profession : Commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée à KPOGAN, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 67 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété ATTIOGBE, au Sud par la propriété TOPOU, à l'Est par un passage de 06 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109511-GL déposée le 06-01-2023, Mme ADJAMAGBO Comlan Ambroise, profession : Architecte, demeurant à Lomé et domiciliée à AGBALEPEDO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 97 ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AVOUSSOU, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109512-GL déposée le 06-01-2023, M. AKI Koffi Fofola, profession : Contrôleur gestion, demeurant à Lomé et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de AWATAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 749, au Sud par le lot n° 751 B, à l'Est par le lot n° 752 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109513-GL déposée le 06-01-2023, M. et Mme GBEVON-VINA Koadzovi Edem et AYIVON Afi Gentille épouse GBEVON-VINA, profession : Technicien et ménagère, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de WOUGOME-DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATTILA et à l'Est par une rue de 16 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109514-GL déposée le 06-01-2023, M. ADACANOU Mawouena, profession : Electricien bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 51 ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le boulevard MALFAKASSA de 28 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 1146 A, et à l'Est par le lot n° 1146 C et 1147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109515-GL déposée le 06-01-2023, M. ADACANOU Mawouena, profession : Electricien bâtiment, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LOME ADAKPAME, connu sous le nom de ADAKPAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1074, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 1072 et à l'Ouest par le lot n° 1070.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109516-GL déposée le 06-01-2023, Mme AGOUZE Essi Akpedje, profession : directrice de société, demeurant à LOME et domiciliée à AVEPOZO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 84 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par la voie ferrée LOME ANEHO, au Sud par la propriété AKPATSA, à l'Est par une rue de 06 m et à l'Ouest par la propriété PADONOU.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109517-GL déposée le 06-01-2023, Mme SENAH Dede Kpotowogbo épouse NYALEDOME, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AFLAO SEGBE ZANVI, connu sous le nom de SEGBE ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAMADJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109518-GL déposée le 06-01-2023, M. SALAMI Fataou, profession : Ingénieur génie sanitaire, demeurant à AGOE et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ATCHANVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 252, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 254 A et à l'Ouest par le lot n° 253.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109519-GL déposée le 06-01-2023, M. BRASSIER Michel Francis, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 46 ca, situé à ANEHO ADJIDO, connu sous le nom de PAYIME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la propriété LUDWIG TETE KUNAKE et à l'Ouest par la propriété des héritiers de feu DAMIEN AKOUE TE LAWSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109520-GL déposée le 06-01-2023, M. TSEDJI Komlan, profession : Transitaire, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 95 ca, situé à LEGBASSITO VOUDIKE, connu sous le nom de SENOUKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AKLE, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DJISSEKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109521-GL déposée le 06-01-2023, M. BRUCE Essan Koffi, profession : Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 03 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHOANSOU MAXIME DORENA AKOUAVI et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109522-GL déposée le 06-01-2023, M. AKAKPO Kokou, profession : Agent commercial, demeurant à Lomé et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 19 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété TEKO AGBO DOUAVONON et à l'Est par la route SANGUERA MISSION TOVE de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109523-GL déposée le 06-01-2023, M. AHO Kofi, profession : Dessinateur, demeurant à Lomé et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de MADJIKPETO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AKEY, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété AZIALE MIHESSO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109524-GL déposée le 06-01-2023, M. AHO Kofi, profession : Dessinateur, demeurant à Lomé et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AVINATO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOYI KOFFI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109525-GL déposée le 06-01-2023, M. AJAVON Anoumou Dodji, profession : Educateur sportif, demeurant à Lomé et domicilié à NYEKONAKPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à LOME BAGUIDA PLANTATION, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route LOME ANEHO de 40 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité VIOTO AGBEHONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109526-GL déposée le 06-01-2023, M. KOUDAYA Koudjine, profession : Catéchiste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 07 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ANOKUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété AYENAM KPOWBIE, à l'Est par la collectivité ADJANYO et à l'Ouest par une rue existante de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109527-GL déposée le 06-01-2023, M. AWUME Agbessinyalé K. S, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à CASSABLANCA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KLEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DIKPOR AGBODJICHI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109528-GL déposée le 06-01-2023, Mme MOXON Térésa Maud épouse FIAWOO, profession : Retraitée, demeurant à Lomé et domiciliée à N'KAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 01 ca, situé à AGBODRAFO KPEME, connu sous le nom de TOVINOU, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété AMESSINOU, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109529-GL déposée le 06-01-2023, M. MENSAH Sénam Mawulé, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à BE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 11 ca, situé à AFLAO WUGOME-DEKPA, connu sous le nom de DOGBEDOKOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété GBENYEDJI, au Sud et à l'Ouest par la collectivité SEMIASSI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109530-GL déposée le 06-01-2023, M. DOVI Kodjo Aféléte H, profession : Electricien d'équipement, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 30 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109531-GL déposée le 06-01-2023, M. KINVI-DOSSOU Yao Emmanuel, profession : Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à AGODEKE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 45ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DAGUE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMETOWOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109532-GL déposée le 06-01-2023, Mme BANNERMAN Mary Maté épouse JOUBERT, profession : Ménagère, demeurant à Lomé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 93 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPEME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BANOU KOKOU et à l'Est par une rue existante de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109533-GL déposée le 06-01-2023, M. SIZIN Abou-Bakar, profession : Ingénieur topographe, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO ZOGBETONOU, connu sous le nom de XETIGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité AZIABLE, au Sud et à l'Est par la collectivité AFOKLE et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109534-GL déposée le 06-01-2023, M. AMEGNIZIAN Agbemegnan Amah, profession : Electricien, demeurant à Lomé et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AGBODRAFO KPESSI, connu sous le nom de DRAFOE, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par des passages de 05 m, au Sud et à l'Est par la collectivité ETOWOGBE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109535-GL déposée le 06-01-2023, M. RADJI Waliyou Adeyemi, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 151 B et à l'Ouest par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109536-GL déposée le 06-01-2023, M. AGUÉSSOU Koffi, profession : Déclarant en douanes, demeurant à Lomé et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 48 ca, situé à AGBATA, connu sous le nom de LANZO KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord par la propriété H. DATEVI MEDETOGNON BENISSAN, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété LANZO AMOUZOU KOKOU et à l'Ouest par la propriété de la famille LANZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109537-GL déposée le 06-01-2023, M. WALADA Maklmè, profession : Electricien frigo, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBO DJAKPA et à l'Est par une rue existante de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109538-GL déposée le 06-01-2023, Mme ADAKANOU Akouvi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à BE KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Lomé, connu sous le nom de BE ATTIEGOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 48 A, au Sud par le lot n° 50, à l'Est par le lot n° 49 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109539-GL déposée le 06-01-2023, Mme ADAKANOU Akouvi, profession : Revendeuse, demeurant à Lomé et domiciliée à BE-KPOTA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à BE, connu sous le nom de ANFAME NORD, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1485, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m chacune et à l'Est par le lot n° 1486 B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109540-GL déposée le 06-01-2023, M. TCHANKONI Koffi, profession : Directeur, demeurant à AGOE et domicilié à LYCEE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par la propriété KOUSSOUGBO KOKOU TSOLENYANU, à l'Est par une rue non dénommée de 20m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109541-GL déposée le 06-01-2023, M. AKPOTO-ALAGNOH Kodjovi, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO GBODJOME, connu sous le nom de WOGLOKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUHE et à l'Est par la route GBODJOME TOGOKOME de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109542-GL déposée le 06-01-2023, M. ASSOGBA Ayefounin, profession : Fonctionnaire de police, demeurant à AGOE et domicilié à LOGOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GAYISSAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109543-GL déposée le 06-01-2023, M. et Mme HUARD Claude André Charles et KPADENOU Ablavi épouse HUARD, profession : Sans profession et restauratrice, demeurant à Lomé et domiciliés à KANYIKOPE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 04 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ATSHAGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété SAMANI et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109544-GL déposée le 06-01-2023, M. AMEGAH-ATSYON Kossivi, profession : Huissier de justice, demeurant à Lomé et domicilié à SANGUERA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 44 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ADIDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité GATIGLO, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la propriété VIEFE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109545-GL déposée le 06-01-2023, Mme YESSOUFOU M. Monique, profession : Coiffeuse, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à DOULASSAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à TOGBLEKOPE AGOE-ZONGO, connu sous le nom de ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété OGUNNIYI, au Sud et à l'Ouest par la propriété KOUSSOMON et à l'Est par une rue existante de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109546-GL déposée le 06-01-2023, Mme YESSOUFOU M. Monique, profession : Coiffeuse, demeurant à ATAKPAME et domiciliée à DOULASSAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à TOGBLEKOPE AGOE-ZONGO, connu sous le nom de ZILIDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GBESSA NOUTSOUVI KOSSI et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109547-GL déposée le 06-01-2023, M. ZIMARI Essofa, profession : Technicien supérieur, demeurant à ATAKPAME et domicilié à TALO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 33 ca, situé à TOGBLE, connu sous le nom de GUENOUKOPE DIKAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KOUDZO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 109548-GL déposée le 06-01-2023, M. SOTOBÉ Kodjo, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 77 ca, situé à LOME BAGUIDA DEVEGO, connu sous le nom de WOLIBO KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AGBOLO AMEWOTHO et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.